



## Responsable de section syndicale et le C.E

Par **badaboom62**, le **05/03/2012** à **16:07**

Bonjour,

je suis actuellement "responsable de section syndicale" au sein d'une entreprise privée d'environ 400 a 450 salariés.

dans le code du travail( L2142-1 à L2142-11), je ne trouve rien qui pourrait me faire assister aux réunions du Comité d'Entreprise, étant non représentatif dans l'entreprise actuellement mais mon syndicat est present quand meme depuis une quinzaine d'année !

je peux etre inviter aux reunions des délégués du personnels par un membre elus mais par contre je trouve rien de precis sur ma presence possible aux reunions du C.E ?

je sais juste que je ne peux pas y signer d'accord !

merci beaucoup pour votre aide !